

Séance publique du 10 mai 2004

Délibération n° 2004-1857

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : La Tour de Salvagny

objet : **Aménagement de la place du marché - Désignation du maître d'oeuvre - Signature du marché - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 avril 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par sa délibération n° 2003-1099 en date du 7 avril 2003, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre, conformément aux articles 71 et 74-II du code des marchés publics, pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la place du marché à La Tour de Salvagny ainsi qu'une individualisation d'autorisation de programme d'un montant de 120 000 € TTC pour les études et frais de procédure.

L'estimation globale de l'opération est évaluée aujourd'hui à 3 M€ TTC.

Le 27 juin 2003, le jury a sélectionné les cinq candidats suivants :

- APS-Tectoniques-ICC-Anglade,
- Ellipse-Anne-Laure Giroud,
- Hyl-Arnaud Yver,
- Novae,
- Jacqueline Osty-Maurer.

Les candidats ont remis une offre qui a été analysée par le jury du 19 décembre 2003. Celui-ci a classé les candidats en prenant en compte la qualité paysagère et architecturale du projet, le respect du programme et l'économie de l'opération.

La personne responsable du marché a décidé, sur proposition du jury, d'allouer une prime d'un montant de 13 000 € TTC à chacune des équipes candidates. Pour le candidat attributaire, la rémunération du marché de maîtrise d'œuvre tiendra compte de la prime reçue.

Conformément aux dispositions de l'article 70 du nouveau code des marchés publics, et afin de réaliser cet aménagement, le marché de maîtrise d'œuvre pourrait être passé, après négociation, avec l'équipe APS-Tectoniques-ICC-Anglade pour un montant de 389 578,72 € TTC, sur la base d'une mission complète et de missions complémentaires (concertation, OPC, réalisation de maquette et une étude d'impact).

Pour financer ces études de maîtrise d'œuvre et des frais de maîtrise d'ouvrage (investigations préliminaires, études complémentaires, mission de sécurité et prévention de la santé, frais de communication, etc.), il est nécessaire d'individualiser une nouvelle autorisation de programme de 580 000 €.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 8 mars 2004 et du bureau restreint le 22 mars 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 70 du nouveau code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 2003-1099 en date du 7 avril 2003 ;

Vu le procès-verbal du jury réuni pour avis le 19 décembre 2003 ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le choix de l'équipe APS-Tectoniques-ICC-Anglade pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la place du marché à La Tour de Salvagny.

2° - Autorise :

a) - monsieur le président à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour ledit aménagement et tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement APS-Tectoniques-ICC-Anglade pour un montant de 389 578,72 € TTC,

b) - le paiement d'une prime d'un montant de 13 000 € TTC pour chacune des équipes candidates, conformément à la décision de la personne responsable du marché,

c) - monsieur le président à déposer les demandes de permis de construire nécessaires et à instruire tout document d'urbanisme nécessaire.

3° - L'autorisation de programme individualisée le 7 avril 2003 pour l'opération n° 0792 - La Tour de Salvagny : nouvelle place du marché est révisée pour un montant total supplémentaire de 580 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 100 000 € en 2004,
- 250 000 € en 2005,
- 230 000 € en 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,